

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2025

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

DELIBERATION N°2025-109 : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 2 juin 2025 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

DELIBERATION N°2025-110 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2025 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 avril 2025.

DELIBERATION N°2025-111 : PADEL / TENNIS COUVERT ET COURTS EXTERIEURS - APPROBATION DU PROJET - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Approuve le projet de « padel/ tennis couvert et courts extérieurs » et son plan de financement présentés dans la délibération ;
- Autorise Madame le Président à mener les démarches nécessaires à la désignation des entreprises qui réaliseront les travaux ;
- Autorise Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

DELIBERATION N°2025-112 : PADEL / TENNIS COUVERT ET COURTS EXTERIEURS - DECISION MODIFICATIVE - ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Adopte la décision modificative telle que présentée dans la délibération ;
- Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
- Décide d'ajuster le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis dans la délibération ;
- Autorise Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;

DELIBERATION N°2025-113 : PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE SUR LE PADEL / TENNIS - APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE RACCORDEMENT AUPRES D'ENEDIS - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Approuve le projet de centrale photovoltaïque sur la toiture du padel / tennis couvert d'une puissance supérieure à 100 kWc ;
- Approuve l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance supérieure à 100 kWc sur ladite toiture ;
- Approuve le dépôt d'une demande de raccordement auprès d'ENEDIS ;
- Approuve le dépôt d'un permis de construire modificatif pour permettre la réalisation de ce projet ;
- Approuve la demande de garantie à première demande auprès d'un établissement de crédit qui sera émise au profit de l'Etat, et à défaut, approuve un dépôt de garantie auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, pour un montant de 10 000 € par raccordement ;
- Décide que celles-ci seront actionnées en tant que de besoin au regard des pièces administratives et comptables nécessaires dans le cadre de l'instruction de la demande de raccordement de l'installation ;
- Autorise Madame le Président à retenir, par décision, l'établissement de crédit le mieux disant en cas de consultation pour une garantie à première demande ;
- AUTORISE Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires en lien avec l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2025-114 : PROJET D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING DU CENTRE AQUALUDIQUE INTERCOMMUNAL APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE RACCORDEMENT AUPRES D'ENEDIS - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- APPROUVE le projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre aqualudique intercommunal d'une puissance supérieure à 100 kWc ;
- APPROUVE l'installation d'ombrières photovoltaïques d'une puissance supérieure à 100 kWc sur ledit parking ;
- APPROUVE le dépôt d'une demande de raccordement auprès d'ENEDIS ;
- APPROUVE le dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour ce projet ;
- APPROUVE la demande de garantie à première demande auprès d'un établissement de crédit qui sera émise au profit de l'Etat, et à défaut un dépôt de garantie auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, pour un montant de 10 000 € par raccordement ;
- DECIDE que celles-ci seront actionnées en tant que de besoin au regard des pièces administratives et comptables nécessaires dans le cadre de l'instruction de la demande de raccordement de l'installation ;
- AUTORISE Madame le Président à retenir, par décision, l'établissement de crédit le mieux disant en cas de consultation pour une garantie à première demande ;
- AUTORISE Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires en lien avec l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2025-115 : EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE VOLZAC - ACQUISITIONS FONCIERES : CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le projet de convention de portage foncier entre Saint-Flour Communauté et l'Etablissement Public Foncier (EPF) Auvergne relative au projet d'extension de la Zone d'Activités de Volzac à Saint-Flour, telle qu'annexée à la délibération et autorise Madame le Président à signer ladite convention et tout document utile à l'aboutissement de ces démarches.

DELIBERATION N°2025-116 : MULTIPLE RURAL DE MALBO - DEMANDE DE REPRISE DE L'OUTIL PAR LA COMMUNE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Accepte, en accord avec la Commune de Malbo, la résiliation des conventions en date des 29 juillet 2013 et 20 février 2019 relatives respectivement à la mise à disposition de locaux d'un multiple rural dénommé « auberge paysanne », comprenant un local commercial et un logement, et la salle d'exposition permanente appelée le « Grenier de Lili » ; (sous réserve de validation par le conseil municipal de la Commune de Malbo) ;
- Décide de solliciter auprès de la Commune de Malbo un montant de 5 257.88 € correspondant au remboursement de 50 % du capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 de l'emprunt contracté par l'intercommunalité pour la réhabilitation du multiple rural ;
- Précise que le mobilier et le matériel dont la collectivité avait fait l'acquisition pour permettre l'activité du multiple rural reste propriété de Saint-Flour Communauté et pourra être mis à disposition de la commune en cas de besoin si et aussi longtemps que le bar/restaurant sera occupé ;
- Autorise Madame le Président à vendre lesdits mobiliers et matériels le cas échéant ;
- Autorise Madame le Président à procéder au remboursement par anticipation du prêt contracté pour les travaux réalisés sur le multiple rural de Malbo en 2001 à l'échéance du 1^{er} octobre 2025 ;
- Autorise Madame le Président à procéder à l'amortissement restant des biens sur l'exercice budgétaire 2025 ;
- Décide de reporter le solde du résultat d'investissement de l'opération Multiple rural de Malbo sur le budget général pour un montant de 15 784.52 € ;
- Autorise Madame le Président à procéder aux mouvements comptables correspondants ;
- Autorise Madame le Président à signer tout document utile à l'aboutissement de ces démarches.

DELIBERATION N°2025-117 : ACTUALISATION DU CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) A LA DEMANDE DE L'ETAT - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Valide la révision complète du Contrat pour la Relance et la Transition Ecologique (CRTE) signé le 17 juillet 2021 en Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) ;
- Valide les documents joints à la délibération ;
- Autorise Madame le Président à signer le CRTE au nom de Saint-Flour Communauté, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

DELIBERATION N°2025-118 : HABITAT - AIDE A LA RENOVATION - APPROBATION DE LA CONVENTION 2025-2027 « PACTE TERRITORIAL- FRANCE RENOV' (PIG) SUR LE TERRITOIRE DU CANTAL » - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la convention « Pacte Territorial – France Rénov' » 2025-2027 annexée à la délibération et autorise Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la présente.

DELIBERATION N°2025-119 : PORTAGE DE REPAS A DOMICILE - RECONDUCTION EXPRESSE DES CONVENTIONS AVEC LES OPERATEURS - ADOPTION DES ANNEXES FINANCIERES 2025 - APPROUVEE

Le conseil Communautaire,

- Décide de procéder à la reconduction expresse des conventions de partenariat avec les ADMR de Saint-Flour, de Murat et de Chaudes-Aigues et le CCAS de la Ville de Saint-Flour ;
- Décide de fixer le montant des régularisations 2024 à opérer avec l'ADMR de Saint-Flour (restitution excédent de 5 965,95 €), et de Murat (prise en charge déficit de 4 404,29 €) ;
- Décide de fixer la participation par repas à verser aux opérateurs, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, telle que précisée dans la délibération ;
- Autorise Madame le Président à signer tous documents contribuant à sa mise en œuvre.

DELIBERATION N°2025-120 : OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - ADOPTION DE L'ANNEXE FINANCIERE N°2 POUR 2025- APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Adopte le projet d'annexe financière n°2 à intervenir entre Saint-Flour Communauté et l'OMJS pour l'année 2025 ;
- Autorise Madame le Président à signer l'annexe financière n°2 pour l'année 2025 et toutes les pièces afférentes à cette affaire ;
- Décide d'attribuer une participation annuelle pour 2025, d'un montant maximal de 83 500 euros à l'OMJS de Saint-Flour.

DELIBERATION N°2025-121 : ALSH ET MICRO-CRECHES - ADOPTION DES ANNEXES FINANCIERES AVEC LES GESTIONNAIRES POUR 2025 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Approuve les budgets prévisionnels de fonctionnement de l'ensemble des gestionnaires pour l'année 2025, tels que présentés dans la délibération ;
- Approuve les projets d'annexes financières pour l'année 2025 aux conventions de gestion et d'objectifs 2023-2026 de l'ensemble des gestionnaires, tenant compte des déficits et des bénéfices, comme suit :

Gestionnaires	Participation 2025	Prise en compte déficit 2024	Prise en compte complément déficit 2024	Restitution partielle bénéfices 2024
OMJS	94 000,00 €			1 684,25 €
P'tits Filous	7 041,00 €			3 390,38 €
Familles Rurales Pierrefort	5 156,00 €			
ADMR St Flour	38 101,00 €	5 677,80 €	15 766,08 €	
Fédération Familles Rurales 15	35 000,00 €	3 300,00 €	24 674,45 €	
	179 298,00 €	8 977,80 €	40 440,53 €	5 074,63 €

- Autorise Madame le Président à signer lesdites annexes financières.

DELIBERATION N°2025-122 : LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES DIFFUS - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SOUTIEN « COMMUNES ET GROUPEMENTS COMMUNAUX » - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO annexée à la délibération et autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

DELIBERATION N°2025-123 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) - ADOPTION DE L'AVENANT N°6 A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES FINANCIERES DE LA PRESTATION DE SERVICES AVEC HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve les termes de l'avenant n°6 à la convention de prestations de services entre Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté et autorise Madame le Président à signer ledit avenant au nom de Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2025-124 : RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS AUX CONSEILS DE SURVEILLANCE DES CENTRES HOSPITALIERS DE SAINT-FLOUR ET DE CHAUDES-AIGUES - APPROUVEE

Le conseil communautaire décide de désigner M. Jérôme GRAS pour représenter Saint-Flour Communauté au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Flour et MME Nicole BATIFOL pour représenter Saint-Flour Communauté au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chaudes-Aigues.

DELIBERATION N°2025-125 : BUDGET PRIMITIF 2025 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES - APPROUVEE

Le conseil communautaire, adopte les décisions modificatives telles que présentées dans la délibération et autorise Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

DELIBERATION N°2025-126 : RESSOURCES HUMAINES - RENOUELEMENT, MODIFICATION ET CREATION DE POSTES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENTS DE GRADE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Adopte les créations, modifications et suppressions de postes telles que précisées dans la délibération ;
- Autorise Madame le Président à signer tous les documents relatifs à ces avancements de grades ;
- Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

DELIBERATION N°2025-127 :
INFORMATION - DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

A Saint-Flour, le 2 juin 2025

Affichée le 6 juin 2025

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

